CONSEILS DE QUARTIERS

Participez à la vie de votre quartier

ACTEUR DE MA VILLE ET CITOYEN ENGAGÉ, J'AGIS POUR MON QUARTIER

Véritables relais entre les habitants, les élus et les services de la ville, les conseils de quartier sont des lieux :

- d'échange qui permettent aux habitants de communiquer directement avec les représentants de la municipalité
- de consultation et concertation où les projets, les orientations, les décisions, de la municipalité sont présentés et débattus
- d'élaboration et d'accompagnement de projets initiés par les habitants et visant à améliorer le quotidien des quartiers
- d'écoute et de transmission de l'information

6 assemblées pour un fonctionnement

Le Président du conseil de quartier est l'élu délégué à ce quartier. Il est chargé de présider les réunions plénières, de proposer les ordres du jour et d'organiser les débats en coordination avec le co-président, issu de la société civile et élu par les membres. Chaque conseil de quartier dispose d'un budget lui permettant de financer les actions proposées et retenues par ses membres autour des thématiques suivantes : l'environnement, le cadre de vie, la propreté, l'amélioration des infrastructures routières, la sécurité, l'animation du quartier, la solidarité, le lien inter-générationnel.

Je veux devenir membre :

Pour déposer des projets d'aménagement pour votre quartier, et/ou prioriser les actions qui seront réalisées dans le cadre de la campagne de proximité, vous devez au préalable vous inscrire dans le conseil de quartier de votre lieu de résidence. Si vous ne l'avez pas fait au moment de votre inscription, envoyez nous votre demande par mail à l'adresse *participez@ville-antibes.fr,* en nous rappelant votre nom, prénom, lieu de résidence*,* nous vous contacterons dans les meilleurs délais.

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes